



**ANNEXE IV**

**EPREUVE D'APTITUDE**

L'épreuve d'aptitude porte, au choix du candidat, sur **politiques sociales** ou sur **législation et réglementation relatives à l'accès aux droits**.

Composantes des deux thèmes possibles sur la base du référentiel de formation du diplôme d'Etat d'assistant de service social :

**1) Politiques sociales :**

- implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et inter institutionnelles,
- les cadres juridiques et institutionnels de la politique sanitaire et sociale,
- la politique de la ville,
- les politiques sociales territorialisées,
- la politique de la famille,
- politiques sociales en matière d'insertion, de logement,
- politique d'intégration des populations immigrées.

**2) Législation et réglementation relatives à l'accès aux droits :**

- unité de formation « droit »,
- aide et action sociale,
- protection sociale en France,
- les dispositifs sociaux à destination des publics spécifiques.

**STAGE D'ADAPTATION**

Le « **dossier de pratiques professionnelles** » qui doit être présenté par le candidat dans le cadre de l'épreuve validant le stage d'adaptation est composé de :

- un document d'analyse d'une intervention sociale d'aide à la personne de dix pages dont une page d'énoncé de la situation
- un document d'analyse d'une intervention sociale d'intérêt collectif (à un moment du processus) de dix pages dont 1 page d'énoncé de situation

Ces documents ne doivent pas comporter d'annexes.